

# Hors-série

# Radars Technologiques





Financer sa transformation durable.



**TALSOM**



# Talsom a analysé en détail 6 fonds de subventions ESG pour soutenir vos projets de transformation et l'adoption de **pratiques écoresponsables et de technologies propres.**

| Nom du programme  | Fonds Écoleader pour les entreprises québécoises   |  |
|---|---|--|
| <b>Description</b>   | <p><b>Volet 1</b> – Entreprise seule qui présente son projet</p> <p>Le Fonds Écoleader est une initiative du gouvernement du Québec, coordonnée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable en collaboration avec le Centre québécois de développement durable et Écotech Québec.</p> <p>Vise à orienter et soutenir les entreprises québécoises dans l'intégration d'un large éventail de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Possibilité d'avoir contact avec un agent de région gratuitement pour vous orienter vers les meilleures pratiques d'affaires écoresponsables et technologiques propres.</li> <li>* Possibilité d'avoir accès à un répertoire gratuitement de ressources pour accélérer le passage à l'action (490 fiches experts pouvant réaliser des études et plans d'actions ou vous accompagner dans la réalisation de projets &amp; 150 programmes de financement).</li> </ul>              |  |
| <b>Types de projets admissibles</b>   | <p><b>Types de projets primaires :</b></p> <p>Analyse du cycle de vie, approvisionnement responsable, bâtiment durable, démarche en développement durable, écoconception, économie circulaire, efficacité énergétique, gestion de l'eau, gestion des gaz à effet de serre, gestion des matières résiduelles et mobilité durable.</p> <p><b>Types de projets secondaires :</b></p> <p>Biodiversité et réhabilitation de sites, consultation des parties prenantes, études d'impacts, gestion environnementale, innovation, investissement et financement responsable, marketing responsable, organisation d'événements écoresponsables, reddition de comptes et communication en DD et santé et sécurité au travail.</p>   |  |
| Demandeurs admissibles  | Aide financière   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Être une entreprise à but lucratif ou une entreprise d'économie sociale légalement constituée, enregistrée au Registraire des entreprises du Québec et incorporée en vertu d'une de ces lois :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi sur les compagnies, partie III;</li> <li>- Loi sur les corporations canadiennes, partie II;</li> <li>- Loi sur les coopératives;</li> </ul> </li> <li>* <b>Avoir un établissement commercial au Québec.</b></li> </ul> <p>L'un ou l'autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Adoption d'une ou de plusieurs pratiques écoresponsables ;</b></li> <li>* <b>Préparation à l'acquisition d'une ou de plusieurs technologies propres.</b></li> </ul> | <p><b>Pour l'adoption de pratiques écoresponsables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Réalisation d'études et d'analyses – jusqu'à 20 000 \$</li> <li>* Élaboration de plans d'action concrets – jusqu'à 10 000 \$</li> <li>* Accompagnement dans l'implantation – jusqu'à 10 000 \$</li> <li>* L'aide financière versée peut atteindre jusqu'à 40 000 \$ par entreprise pour la réalisation d'un projet visant l'adoption de pratiques écoresponsable, pour un maximum de 75 % des dépenses admissibles.</li> </ul> <p><b>Pour la préparation à l'adoption de technologies propres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Réalisation d'études et de plans d'action – 45 000 \$</li> <li>* Accompagnement préalable à l'acquisition – 15 000 \$</li> <li>* L'aide financière versée peut atteindre jusqu'à 60 000 \$ par entreprise pour la réalisation d'un projet visant l'acquisition de technologies propres, pour un maximum de 75 % des dépenses admissibles.</li> </ul> |  |
| <b>Niveau de Maturité Technologique (NMT)</b>   | N/A    |  |

**Nom du programme**

**Fonds Stratégique pour l'Innovation (FSI) - Accélérateur net zéro**



**Description**

Le FSI fournit des contributions remboursables et non remboursables pour soutenir cinq volets d'activités distincts:  
**Volet 1** : Favoriser les activités de recherche et développement (R et D) qui accéléreront le transfert de la technologie et la commercialisation de produits, de processus et de services novateurs.

**Volet 1 – Volet R et D et commercialisation**

Financement fédéral pour les projets visant à réduire les émissions de GES supporté par le Fond Stratégique pour l'Innovation (FSI) par l'intermédiaire d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

L'initiative Accélérateur Net Zéro (ANZ) appuie les objectifs de zéro émissions nettes du Canada dans le but de transformer l'économie en faveur d'une croissance propre et à long terme.

Cette initiative fournira jusqu'à huit milliards de dollars pour appuyer les investissements de grande envergure dans les secteurs industriels clés partout au Canada. L'objectif est de veiller à ce que le Canada demeure compétitif dans une économie à zéro émission nette et réduise ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

**Types de projets admissibles**

Le projet doit comprendre des activités liées à la recherche sur les produits, les processus ou les services novateurs et l'élaboration et la commercialisation de ceux-ci.

Les activités de ce volet doivent appuyer le développement de technologies à un niveau de maturité plus élevé qui pourra conduire à la mise en œuvre ou la commercialisation d'un produit, d'un processus ou d'un service.

**Par exemple, les projets pourraient être axés sur:**

- \* des activités de R et D visant à mettre à l'épreuve le potentiel commercial de résultats ou d'un concept de NMT;
- \* l'adaptation de résultats de recherche dans des applications commerciales susceptibles de désorganiser le marché;
- \* le développement de produits actuels grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies qui amélioreront la capacité concurrentielle du bénéficiaire;
- \* l'élaboration d'améliorations de processus réduisant l'empreinte environnementale de la production par l'utilisation de nouvelles technologies.

**Demandeurs admissibles**

**Aide financière**

**\*Entreprises dans les secteurs industriel et technologique.**

**Volet 1, 2 et 3**: PMG à but lucratif constituée en personne morale en vertu des lois du Canada et qui désire faire des affaires au Canada

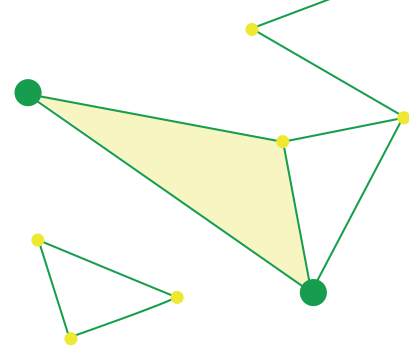
*\* Le bénéficiaire est responsable de la gestion du projet, de la présentation des demandes de remboursement, de la réception de la contribution gouvernementale et de son remboursement (le cas échéant), et de la production de rapports relatifs aux résultats.*

Le montant de la contribution sera fondé sur la somme minimale nécessaire pour qu'une activité admissible puisse avoir lieu. Le ratio de partage (contribution par rapport aux coûts des activités) sera fondé sur le type d'activités proposé pour un projet donné. Les contributions ne dépasseront pas 50% des coûts pour les activités admissibles, et le versement du niveau maximal ne sera envisagé que dans des circonstances exceptionnelles.

**Niveau de Maturité Technologique (NMT)**

NMT 1-9





Nom du programme

Fonds économie circulaire



Description

Le Fonds économie circulaire finance et accompagne de jeunes entreprises partout au Québec. Il vise l'accélération de la transition écologique en réduisant la production de matières résiduelles ainsi qu'en soutenant leur valorisation, en plus de réduire les émissions de GES.

Types de projets admissibles

Solutions innovantes qui démontrent un fort potentiel d'optimisation de l'utilisation des ressources ou de leur valorisation, engendrant ainsi la réduction ou la valorisation des matières résiduelles ainsi que des émissions de GES.

Demandeurs admissibles

Aide financière

Les jeunes entreprises recherchées sont en phase de démarrage et ont un modèle d'affaires basé sur des produits, des services ou des technologies ancrés dans l'économie circulaire.

De 250 000 \$ à 2 000 000 \$

La forme des investissements : Équité ou quasi-équité

- \* Entreprise doit être située au Québec
- \* Majorité des emplois au Québec
- \* Potentiel de rendement et retombées sociales, environnementales ou territoriales positives
- \* Compétence et expérience de l'équipe de gestion

Secteurs d'activités visés :

- \* Agroalimentaire
- \* Recyclage et revalorisation des ressources
- \* Écoconstruction

Niveau de Maturité Technologique (NMT)

N/A



**Nom du programme** **INNOV-R**



**Description**

Le Gouvernement du Québec, dans le cadre de son plan pour une économie verte, a mis sur pied un programme de subvention pour les entreprises qui souhaitent adopter des technologies et des pratiques innovantes, durables et responsables.

Afin de participer à l'effort collectif dans la lutte contre les changements climatiques, INNOV-R offre un programme de financement pour des projets présentant un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Québec.

**L'objectif:** Le Québec veut faire preuve d'un véritable leadership en contribuant à l'effort planétaire dans la lutte contre les changements climatiques et, par le fait-même, accélérer sa transition vers une économie verte, prospère et durable.

**Le défi:** D'ici 2030, le Québec s'est donné la cible ambitieuse de réduire ses émissions de GES de 37,5% sous le niveau de 1990.

**L'opportunité:** Déployer les forces vives de l'expertise québécoise en matière de recherche et d'innovation pour mieux relever ce défi.

Mobiliser entreprises, chercheurs universitaires et collégiaux pour créer, ici au Québec, des technologies et pratiques innovantes pour la réduction des émissions de GES.

**Types de projets admissibles**

**Projets doivent:**

- \* Encourager l'émergence de technologies et de pratiques qui permettent au Québec de progresser plus rapidement vers ses objectifs de réduction des GES;

- \* Appuyer le brevetage de nouvelles technologies visant la réduction des GES;

- \* Susciter la participation d'entreprises et d'organismes utilisateurs des technologies et pratiques développées au sein des projets;

- \* Stimuler les investissements en innovation axée sur la réduction des émissions de GES.

**Durée maximum des projets : 3 ans**

**Demandeurs admissibles**

**Aide financière**

**Secteurs visés:**

- \* Bio-procédés / Bio-économie
- \* Électrification des transports
- \* Technologies de l'information et des communications
- \* Matériaux avancés
- \* Aluminium
- \* Aéronautique
- \* Transformation métallique

**Critères de sélection:**

- \* 1 Entreprise au Québec minimum (obligatoire)
  - \* Entreprise hors Québec (facultatif), oui comme deuxième entreprise
- Et 1 institut de recherche publique au Québec (IRPQ) minimum (obligatoire)**

L'aide financière consiste en une contribution financière non remboursable et non récurrente.

Maximum 40 % des dépenses admissibles financées par INNOV-R.

Minimum 20 % des dépenses admissibles financées par un financement privé.

Il est possible d'ajouter d'autres sources de financement fédérales, provinciales (autre que MEI) ou municipales.

Contribution publique cumulative à maximum de 80%.

Financement INNOV-R maximum: 500 000 \$/an.

**Niveau de Maturité Technologique (NMT)**

NMT 1-6





Description

**Volet 3** – Appui au développement et au transfert de connaissances en agroenvironnement

**Sous-volet 3.1** : Appui au développement expérimental, à l'adaptation technologique et au transfert technologique des connaissances en agroenvironnement

**Sous-volet 3.2**: Appui à la diffusion d'information en agroenvironnement

**Sous-volet 3.3**: Appui individuel aux entreprises agricoles pour la réalisation d'essai d'implantation de pratiques agroenvironnementales

L'objectif de ce volet est d'accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par la réalisation d'actions de développement et de transfert de connaissances en agroenvironnement.

Le programme Prime-Vert vise à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine.

Il soutient les entreprises agricoles dans la réalisation d'interventions prioritaires en agroenvironnement tout en favorisant une approche collective.

Les axes d'intervention retenus sont les suivants: la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau, la santé et la conservation des sols, la réduction de l'utilisation des pesticides et des risques qu'ils comportent pour la santé et l'environnement, la conservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques.

Types de projets admissibles

**Sous-volet 3.1**

Pour être admissibles, les projets doivent :

- \* viser le développement expérimental, une adaptation technologique ou un transfert technologique;
- \* permettre, à terme, le transfert des résultats aux utilisateurs potentiels.

**Sous-volet 3.2**

Pour être admissibles, les projets doivent viser principalement la diffusion d'information sur les pratiques agroenvironnementales.

**Sous-volet 3.3**

Pour être admissibles, les projets doivent :

- \* être réalisés conformément aux lignes directrices émises par le Ministère pour la pratique visée, lesquelles sont accessibles sur le site Internet du MAPAQ, à l'adresse suivante : [www.mapaq.gouv.qc.ca/primevert](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/primevert);
- \* être réalisés sur le territoire québécois;
- \* être supervisés par un conseiller.

**Durée maximum du projet**: 3 ans

**Demandeurs admissibles**

**Aide financière**

**Sous-volet 3.1**

Pour être admissible, le demandeur doit être soit :

- \* un établissement de transfert technologique;
- \* une organisation de producteurs légalement constituée et reconnue par le Ministère;
- \* un organisme privé ayant un mandat de recherche;
- \* un organisme à but non lucratif

**Sous-volet 3.2**

Pour être admissible, le demandeur doit être :

- \* un conseiller;
- \* une organisation de producteurs agricoles légalement constituée et reconnue par le Ministère;
- \* un organisme parapublic ou privé, à l'exception des établissements d'enseignement;
- \* un organisme à but non lucratif

**Sous-volet 3.3**

Pour être admissible, le demandeur doit être une entreprise agricole

**Sous-volet 3.1** : Appui au développement expérimental, à l'adaptation technologique et au transfert technologique des connaissances en agroenvironnement

L'aide financière peut atteindre un maximum de 97 750 \$ par projet qui n'excèdera pas une durée de 3 ans. Pour les universités, l'aide financière peut atteindre un maximum de 107 950 \$ par projet.

**Sous-volet 3.2**: Appui à la diffusion d'information en agroenvironnement

L'aide financière couvre jusqu'à 75% des dépenses admissibles associées au projet et peut atteindre un maximum de 5 000 \$.

**Sous-volet 3.3**: Appui individuel aux entreprises agricoles pour la réalisation d'essai d'implantation de pratiques agroenvironnementales

L'aide financière couvre jusqu'à 70% des dépenses admissibles associées à un projet de réalisation d'essais jusqu'à un maximum de 15 000 \$ pour la durée du programme.



Nom du programme

**Technoclimat**



**Description**

Le volet régulier, ouvert à tous les secteurs d'activité  
Projet d'innovation (programme régulier)

Le programme Technoclimat offre une aide financière pour soutenir des projets de démonstration technologique au Québec en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), soit pour le développement d'une innovation précommerciale ou pour la mise à l'essai d'une technologie qui n'est pas encore disponible sur le marché québécois.

**Types de projets admissibles**

**Pour qu'un projet soit recevable, il doit porter sur :**

\* une innovation technologique précommerciale (niveau de maturité technologique 4 à 7) en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies ou de réduction des émissions de GES;

**ou**

\* la mise à l'essai d'une technologie dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des bioénergies ou de la réduction des émissions de GES qui ne se trouve pas sur le marché québécois ou qui y est de façon très marginale. Des conditions particulières propres au contexte québécois doivent justifier la mise à l'essai.

**Il doit aussi :**

- \* porter sur une technologie qui présente un potentiel de marché;
- \* porter sur une technologie qui présente des impacts énergétiques ou qui permet de réduire les émissions de GES au Québec;
- \* être réalisé au Québec, sauf si des justifications suffisantes démontrent la nécessité d'effectuer certaines activités à l'extérieur du Québec. Dans ce cas particulier, le requérant du Québec devra gérer le projet;
- \* inclure des activités de mesurage.

**Durée maximum du projet : 60 mois**

**Demands admissibles**

**Aide financière**

**Toute personne morale ou société de personnes ayant un établissement au Québec.**

**Type 1 - Vous développez et démontrez une nouvelle technologie**

\* Vous avez au minimum une preuve de concept du fonctionnement de la technologie (niveau de maturité technologique > 3) mais votre technologie n'est pas encore prête pour la commercialisation (niveau de maturité technologique < 8).

\* Des travaux de conception, d'ingénierie, de fabrication, d'intégration et de mise à l'échelle doivent être réalisés lors de votre prochaine étape.

\* Note: Technoclimat ne finance pas les études et l'acquisition de technologies sauf si elles sont incluses dans un projet de démonstration.

**Type 2 - Vous mettez à l'essai une technologie démontrée et commerciale**

\* Votre technologie est peu ou pas présente au Québec.

\* Des conditions particulières propres au contexte québécois justifient une mise à l'essai.

Dans ce volet du programme, l'aide financière Technoclimat peut atteindre jusqu'à 50% des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 3 M\$ par projet.

Le cumul des montants d'aide financière obtenus relativement au projet de la part de ministères ou d'organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), des distributeurs d'énergie et de Technoclimat ne doit pas excéder 75% des dépenses totales admissibles.

**Niveau de Maturité Technologique (NMT)**

NMT 4-7



## Autres fonds accessibles

### Fonds d'amorçage de TDDC



**Description** ► Financement fédéral pour les entrepreneurs canadiens naissants et prometteurs pour développer des technologies durables.

### Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture (PCPSA)



**Description** ► Financement fédéral pour les organisations de soutien dans l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

**Domaines prioritaires :**

- adoption de nouvelles technologies;
- durabilité de l'environnement;
- planification stratégique et renforcement des capacités;
- nouveaux enjeux.

### INVEST-AI



**Description** ► Doivent être déposés par un coordonnateur qui aura la charge de la gestion administrative du projet.

### Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)



**Description** ► Réduire la part qu'occupent les matières organiques dans les matières résiduelles éliminées demeure un défi important au Québec, particulièrement pour les industries, commerces et institutions (ICI). Ce défi est davantage de taille dans les régions éloignées, où les ICI n'ont souvent pas accès à une collecte de matières organiques ou à des installations de traitement qui acceptent leurs matières organiques. De plus, ils font face à des distances de transport importantes. Considérant le nombre important d'ICI qui ont besoin de soutien financier pour démarrer la collecte des matières organiques, RECYC-QUÉBEC souhaite accompagner et soutenir les ICI afin d'optimiser la gestion de leurs matières organiques.

### Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec



**Volet 2 :** Moderniser les installations de conditionnement, de recyclage ou de valorisation existantes pour améliorer la productivité ou la qualité des matières qui sont traitées et ainsi mieux les écouler, au Québec ou en Amérique du Nord.

**Volet 3 :** Soutenir le développement de nouvelles capacités de conditionnement, de recyclage ou de valorisation pour des matières résiduelles non prises en charge par des installations québécoises existantes ou actuellement destinées à l'élimination.

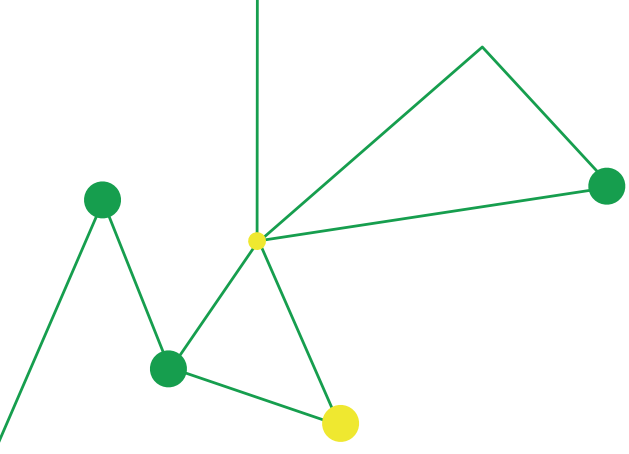
**Description** ► Dans le cadre de ce programme, nous souhaitons soutenir financièrement des projets qui vont permettre de diminuer les quantités éliminées au Québec et d'améliorer le conditionnement et l'utilisation de matières résiduelles comme une ressource selon les principes de l'économie circulaire de manière à maintenir et diversifier les débouchés à des fins de recyclage ou de valorisation.

### Fonds pour le transport en commun à zéro émission



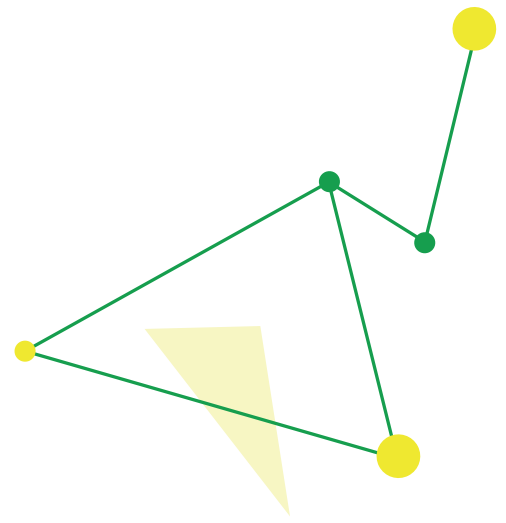
**Description** ► Financement fédéral pour l'électrification des parcs d'autobus.






# TALSOM

LA TRANSFORMATION AVEC UN SENS  
humaine, technologique, durable.



## Contactez-nous

 +1.514.303.0272

 [info@talsom.com](mailto:info@talsom.com)

 64, rue Prince  
Montréal, QC H3C 2M8  
[www.talsom.com](http://www.talsom.com)

## Suivez-nous

